



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Moyens du Centre national pour le développement du sport (CNDS)

Question écrite n° 8609

Texte de la question

Mme Émilie Bonnivard appelle l'attention de Mme la ministre des sports sur la préservation des capacités d'intervention du Centre national pour le développement du sport (CNDS) et sur son avenir. Établissement public national à caractère administratif, le CNDS contribue au développement de la pratique sportive par le plus grand nombre et contribue ainsi à la correction des inégalités d'accès à la pratique sportive, ainsi qu'à la correction des disparités territoriales de l'offre d'équipement sportif. Aujourd'hui, le CNDS, faute de moyens, dévie de son objet initial qui est d'aider au développement de tout club qui en fait la demande. Désormais, près de 50 % des moyens du CNDS sont dévolus aux quartiers dits prioritaires de quelques villes et quelques zones de revitalisation rurales, tant pour les subventions que pour l'aide à l'emploi. Cependant, hors de ces zones, de très nombreux clubs sont loin d'être nantis et l'aide du CNDS demeure indispensable, au risque de mettre ces clubs sportifs en péril. Alors que la France organisera les jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, un signe fort s'impose, absolument nécessaire afin de soutenir l'effort qui est demandé au mouvement sportif. Elle lui demande quelles mesures concrètes elle entend prendre pour permettre au CNDS de poursuivre ses missions en faveur du sport pour tous.

Texte de la réponse

Le projet présidentiel pour le sport prévoyait la rationalisation des interventions entre le ministère des sports et le centre national pour le développement du sport (CNDS). Ce dernier devait être recentré, pour une meilleure efficacité, sur son cœur de métier, c'est à dire l'appui aux collectivités territoriales et au mouvement sportif pour le développement du sport pour tous et le développement de l'expertise sur l'innovation sociale grâce au sport. Le budget voté en loi de finances 2018 prévoit un montant total de 186 M€ de crédits de paiement du CNDS. Ce budget correspond à un recentrage fort de l'intervention du CNDS, dans la continuité du plan de redressement initié en 2012. Ce recentrage de l'intervention de l'établissement permettra une meilleure allocation des moyens dans la continuité de ce plan. Le conseil d'administration qui s'est réuni le 18 janvier 2018 a voté le budget initial et les directives qui détaillent les objectifs et modalités de chacune des enveloppes d'intervention de l'établissement. Aussi, les objectifs prioritaires du CNDS pour l'année 2018 sont le soutien à la professionnalisation du mouvement sportif avec plus de 5 000 emplois financés et maintenus, la réduction des inégalités à la pratique sportive en direction des publics et territoires prioritaires, la promotion du "sport-santé" sous différentes formes et le renforcement de la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport. Le budget 2018 du ministère des sports, et plus particulièrement celui affecté du CNDS, est donc un budget de transformation qui, tout en satisfaisant à l'exigence de redressement des comptes publics, doit permettre dans les années à venir d'accroître la pratique sportive du plus grand nombre dans le cadre plus général d'une organisation du sport français renouvelée. Grâce à une gestion rigoureuse, la Direction des sports et le CNDS sont en mesure de dégager une enveloppe exceptionnelle de 5.6 millions d'euros cette année et il a été décidé d'attribuer cet argent aux clubs sportifs en difficulté via la part territoriale du CNDS. Ces crédits seront fléchés sur les clubs qui en ont le plus besoin et il appartiendra aux directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de les identifier en lien avec les représentants du mouvement sportif

et des collectivités locales au sein des commissions territoriales.

Données clés

Auteur : [Mme Émilie Bonnivard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8609

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 mai 2018](#), page 4190

Réponse publiée au JO le : [26 juin 2018](#), page 5589